

# Appel des professionnels de la santé pour l'indépendance de l'Organisation Mondiale de la Santé

*initié par*

- **Fran Baum**, Prof. Dépt de Santé Publique, Flinders Univ., Co-Dir. People's Health Movement (Australie)
- **Susanna Beretta-Piccoli**, Pharmacienne, Diplôme Fédéral, Fédération des Pharmaciens Helvétiques (Suisse)
- **Rosalie Bertell**, Ph.D, Epidemiologist, Past Pres. Int. Institut. Concern for Public Health, Regent Int. Physicians for Humanitarian Medicine Geneva, International Science Oversight Committee, Ass. of Organic Consumers (USA)
- **Elena.B. Bourlakova**, Dr med., Prof. Institut Semenov Physique Clinique, Acad. des Sciences Moscou. (Féd. Russie)
- **Christelle Braconnot**, Infirmière, Diplôme d'Etat (France)
- **Marina Carobbio**, Dr med., Conseillère Nationale (Suisse)
- **Blanche Dubois**, Infirmière, Diplôme d'Etat (France)
- **Lena-Marie Glaubitz**, Etudiante en médecine (Allemagne)
- **Liliane Maury Pasquier**, Sage femme, Conseillère aux Etats (Suisse)
- **Maria Roth-Bernasconi**, Infirmière, Conseillère Nationale (Suisse)
- **Youri.I. Bandajevsky**, Dr med., Prof., ex-Recteur Faculté de Médecine de Gomel (Belarus)
- **Abraham Behar**, Dr med., Prés. As.Française Médecins Prévention Guerre Nucléaire, Past Prés.IPPNWEurope(France)
- **Chris Busby**, Epidémiologiste, Secrétaire Scientifique ECCR (Comité Européen sur le Risque de l'Irradiation) (GB)
- **Denis Fauconnier**, Dr med. généraliste en Corse (France)
- **Michel Fernex**, Dr med., Prof. émérite Faculté de Médecine de Bâle, Prés. Enfants Tchernobyl Bélarus (France)
- **Pierre Flor-Henry**, Dr med., Prof., Dir. Service Psychiatrique adulte Hôpital. Alberta (Canada)
- **Claudio Knüesli**, Dr med., oncologiste, Prés. PSR/ IPPNW Switzerland (Suisse)
- **Andreas Nidecker**, Dr med., Prof. radiologie, Faculté de Médecine de Bâle (Suisse)
- **Claudio Schuftan**, Dr med., Consultant Int. santé publique pour OMS, UNICEF, CE, Co-Dir. PHM (Vietnam)
- **Hani Serag**, Dr med., Chercheur en santé publique, coordinateur international PHM (Egypte)
- **Joël Spiroux**, Dr med., Expert santé environnementale Union Rég. médecins libéraux Hte Normandie (France)

*adressé à* **Madame CHAN Directrice Générale de l'OMS**  
*et à* **M. \_\_\_\_\_ Ministre de la Santé \_\_\_\_\_ (Pays)**

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) tend à résoudre les problèmes de santé publique. À cet effet, elle doit "aider à former parmi les peuples, une opinion publique éclairée" (Constitution de l'OMS, entrée en vigueur le 7 avril 1948). Or, depuis la signature le 28 mai 1959 de l'Accord OMS-AIEA (WHA 12-40), l'OMS paraît soumise à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), pour ce qui concerne les risques liés à la radioactivité artificielle, notamment dans l'étude des conséquences sanitaires de l'explosion de Tchernobyl. Professionnels de la santé, nous nous joignons à ceux qui demandent que l'OMS recouvre son indépendance, conforme à sa Constitution, y compris dans le domaine des rayonnements ionisants.

Par le passé, l'OMS infiltrée par le lobby du tabac, a été paralysée dans la lutte contre le tabagisme passif. De la même manière, l'OMS est paralysée par le lobby de l'atome, incomparablement plus puissant, représenté par l'AIEA, placée au plus haut de la hiérarchie de l'ONU. Cette agence dépend du Conseil de Sécurité, d'où elle coordonne la promotion du nucléaire commercial. L'OMS et les autres agences dépendent, elles, seulement du Conseil Economique et Social.

L'objectif statutaire principal de l'AIEA est "l'augmentation et l'accélération de la contribution de l'énergie atomique pour la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier". L'Accord de 1959 exige que "chaque fois que l'une des parties se propose d'entreprendre un programme ou une activité dans un domaine qui présente ou peut présenter un intérêt majeur pour l'autre partie, la première consulte la seconde en vue de régler la question d'un commun accord". L'Accord prévoit aussi, article III, "... de prendre certaines mesures restrictives pour sauvegarder le caractère confidentiel de certains documents". Cette confidentialité a conduit à la non-publication des actes des Conférences OMS de Genève sur Tchernobyl du 23-27.11.95. Promis pour mars 1996, les 700 participants attendent encore ces documents. Le Dr. Nakajima, alors Directeur Général de l'OMS, confirme en 2001, devant la TV suisse italienne, que la censure des actes est due aux liens juridiques entre l'OMS et l'AIEA.

Pour les projets de recherche, "régler la question d'un commun accord", c'est ôter toute liberté à l'OMS dans le domaine des accidents nucléaires. L'annexe au programme des Conférences OMS de Genève, illustre ce fait, quand elle décrit la chronologie de l'accident de Tchernobyl. L'annexe confirme que sur le terrain,

l'OMS s'est engagée trop tard. Les deux derniers points méritent d'être relus :

- "Début 1990 L'OMS [est] invitée par le Ministère soviétique de la Santé à mettre sur pied un programme international d'aide"
- "Mai 1991 Achèvement du Projet International par les soins de l'AIEA".

Ainsi c'est l'AIEA qui a fourni les plans demandés par le Ministre de la Santé de l'URSS, en lieu et place de l'OMS. Ceci explique que les atteintes génétiques connues pour être essentielles depuis la publication en 1957 du rapport d'un groupe d'étude réuni par l'OMS sur les "Effets génétiques des radiations chez l'homme", aient été omises, les caries dentaires ayant pour l'AIEA une plus haute priorité.

En conséquence, ce sont les promoteurs du nucléaire, l'AIEA et son porte-parole l'UNSCEAR, tous deux obligés aux cadres autoproclamés de la CIPR <sup>1</sup>, qui informent l'ONU sur les problèmes de santé à Tchernobyl. Citant 32 morts par irradiation en 1996, ils en concèdent 54 en 2005, et 4000 cancers de la thyroïde chez l'enfant, que l'AIEA ne peut plus contester, comme elle le fit jusqu'en 1995.

Il est urgent que l'OMS vienne en aide à un million d'enfants condamnés à vivre en milieu contaminé par des radionucléides de Tchernobyl. L'irradiation se fait jusqu'à 90% par voie interne, le reste par voie externe. Certains organes concentrent énormément de radionucléides. L'irradiation très chronique qui en résulte a des effets délétères sur la santé. Au Bélarus aujourd'hui, 85% des enfants des régions contaminées sont malades ; avant l'explosion ce n'étaient que 15%.<sup>2</sup> Le Médecin chef de la Fédération de Russie signalait, en 2001, que 10% des 184.000 liquidateurs russes étaient décédés et qu'un tiers était invalide. L'Ukraine a fourni 260.000 liquidateurs. Selon le communiqué de presse de l'ambassade d'Ukraine à Paris publié le 25 avril 2005, 94,2% d'entre eux étaient malades en 2004. Lors des Conférences de Kiev en 2001, on apprenait que 10% de ces travailleurs sélectionnés, la moitié étant de jeunes militaires, étaient décédés et qu'un tiers était gravement invalide, la situation se détériorant rapidement. L'ambassade d'Ukraine comptait 87,85% de malades chez les habitants des territoires encore radiologiquement contaminés. La proportion des malades augmentait d'année en année.

Des centaines d'études épidémiologiques en Ukraine, au Bélarus ou dans la Fédération de Russie ont établi l'apparition dans les territoires contaminés d'une augmentation significative de tous les types de cancers causant des milliers de morts, une augmentation de la mortalité périnatale et infantile, un grand nombre d'avortements spontanés, un nombre croissant de malformations et d'anomalies génétiques, des troubles et des retards du développement mental, un nombre croissant de maladies neuropsychiques, de cécités et de maladies des systèmes respiratoire, cardiovasculaire, gastro-intestinal, urogénital et endocrinien.

Nous, professionnels de la santé, nous nous joignons aux associations qui depuis plus de dix ans contestent ces dérèglements. Nous soutenons les vigies qui stationnent silencieusement à l'entrée de l'OMS depuis le 26 avril 2007. Nous demandons avec eux la révision de l'Accord (WHA 12-40) afin de rendre à l'OMS son indépendance conforme à sa Constitution.

Nous demandons que la révision de l'Accord soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Mondiale de la Santé (WHA), pour que l'OMS puisse "agir en tant qu'autorité directrice et coordinatrice, dans le domaine de la santé" ; "stimuler et guider la recherche..."; "fournir toutes informations, donner tous conseils et toute assistance dans le domaine de la santé" [Articles 2 a, n et q de la Constitution de l'OMS], même lorsqu'il s'agit de rayonnements ionisants ou des conséquences sanitaires de Tchernobyl. Il faut étudier l'effet des faibles doses très chroniques, liées à l'incorporation prolongée de radionucléides artificiels.

---

Nom	Prénom	Profession	Adresse	Signature
-----	--------	------------	---------	-----------

Renvoyez à l'adresse suivante : “ **Indépendance pour l'OMS** ” - Philippe de Rougemont, 71 rue Liotard 1203 Genève – Switzerland.

Plus d'informations: [www.independentwho.info](http://www.independentwho.info)

---

<sup>1</sup> CIPR: Commission Internationale de Protection Radiologique

<sup>2</sup> Données du ministère de la Santé et de l'Académie des sciences du Bélarus fournies lors des auditions parlementaires en avril 2000